

# Après la thèse ?

François Ploton-Nicollet\*

La finalité de cette intervention est de faire un récapitulatif des voies qui s'ouvrent aux jeunes docteurs à l'issue de la thèse, en particulier sur les aspects administratifs qui sont souvent les plus méconnus.

À l'issue d'un doctorat, il est possible de faire tout autre chose que de l'enseignement ou de la recherche. On peut aussi choisir d'enseigner dans le secondaire si l'on est titulaire d'une agrégation ou d'un CAPES. On peut enseigner en classe préparatoire, à condition d'être agrégé et, de plus en plus, docteur. On peut aussi choisir de se tourner vers l'université en limitant son activité à l'enseignement : il s'agit des postes de PRAG ou de PRCE. Mais les deux grands débouchés qui s'ouvrent à l'issue d'un doctorat, sont la carrière d'enseignant-chercheur, dans les universités ou dans de grands établissements, et celle de chercheur, principalement au CNRS.

## Comment accéder au poste de maître de conférences ?

### La qualification par le CNU

La thèse ouvre la possibilité d'accéder au poste de maître de conférences, à la différence des postes de professeur des universités, qui, eux, supposent la détention d'une autre qualification, qui est l'habilitation à diriger des recherches. Pour devenir maître de conférences, d'un point de vue administratif, il y a deux étapes. La première est la qualification par le Conseil national des universités (CNU), instance de régulation répartie en commissions disciplinaires au nombre de 77. Chaque commission

---

\* François Ploton-Nicollet est aujourd'hui Directeur d'études à l'École nationale des chartes, après avoir été maître de conférences à l'université d'Orléans.

examine le dossier des candidats qui relèvent de leur discipline et les déclare aptes ou inaptes à exercer la fonction de maître de conférences dans cette discipline. On présente son dossier dans la ou les sections qui correspondent à son domaine de spécialité (on peut présenter plusieurs sections).

Dans le cas du LEM, je vois principalement 7 sections qui pourraient correspondre : la section 8, Langues et littératures anciennes ; la section 15, Langues et littératures arabes et hébraïques ; la section 17, Philosophie ; la section 21, Histoire des mondes anciens et médiévaux ; la section 22, Histoire et civilisation des mondes modernes et contemporains ; les sections 76 et 77, Théologie catholique et Théologie protestante. Au sujet de ces deux dernières sections, précisons que trois départements français, encore sous régime concordataire, la Moselle, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, comptent des universités qui comportent des départements de théologie (dans la pratique, il s'agit principalement l'université de Strasbourg) ; les postes de théologie sont peu nombreux, mais constituent une variable d'ajustement non négligeable. L'un des membres associés du laboratoire, Michele Cutino, d'origine italienne, titulaire d'une thèse et d'une habilitation à diriger des recherches, a eu du mal à se faire élire sur des postes de 8e section ; mais, travaillant sur des textes de nature patristique (littérature chrétienne de l'Antiquité tardive), il a réussi à se faire élire sur un poste de théologie catholique à l'université de Strasbourg.

On peut candidater dans autant de sections que on le souhaite. Il ne faut pas hésiter. Pour ma part, je travaillais sur un texte source de l'Histoire de l'Antiquité tardive. En tant que latiniste, j'ai candidaté dans la section 8 (langues et littératures anciennes) et 21 (Histoire des mondes anciens et médiévaux), et j'ai été qualifié dans les deux sections.

La qualification par le CNU est une procédure lourde, complexe et longue. Il y a une session par an, et y participer suppose d'avoir soutenu sa thèse avant une date limite qui est généralement fixée au début du mois de décembre. Si l'on n'a pas soutenu sa thèse avant cette date limite, on est renvoyé à la session suivante. C'est ce qui explique le grand nombre de soutenances en novembre-décembre.

Attention : il faut, dès le mois de septembre qui précède la date limite de soutenance de la session à laquelle on veut participer, s'être inscrit informatiquement, en passant par le portail Galaxie.

Courant décembre, fort de son doctorat, on envoie son dossier aux deux rapporteurs désignés par chaque section du CNU. C'est un dossier lourd qui comporte un CV, le rapport de soutenance (dont l'importance est capitale), un certain nombre de pièces administratives qui seront demandées à ce moment-là et « tout travail que l'on souhaite joindre au dossier ». Dans la pratique, comme tout le monde joint sa thèse et toutes ses publications, il faut le faire.

Il est bon (mais non pas obligatoire) de pouvoir joindre des articles à son dossier de qualification. Il peut s'agir d'articles parus dans des Actes de colloque ou de journées d'étude. Mais les plus prestigieux sont ceux qui ont été publiés dans des revues à comité de lecture.

Les rapporteurs font leur rapport, puis, sur ce fondement, le CNU délibère et qualifie ou non le candidat, en fonction de critères qui peuvent varier suivant les sections. Certaines ne regardent que la recherche, c'est-à-dire la production scientifique ; d'autres exigent par exemple l'agrégation (pour la section 21, même si les textes ne l'exigent pas, il est fortement recommandé d'être agrégé pour être qualifié) et un certain nombre d'heures d'enseignement dans le supérieur (une vingtaine) : il faut se s'arranger pour obtenir une charge de cours, même minimale, pendant son cursus.

Il y a cinq ans, chaque section qualifiait environ 60 % des dossiers qui lui étaient soumis. Les 40 % restants se répartissaient ainsi : 20 % étaient jugés scientifiquement insuffisants, les autres 20 % comme ne relevant pas de la section du CNU concernée. Quand les travaux du candidat ne touchent qu'à la marge d'une discipline, il est fréquent de ne pas être qualifié dans la section correspondant à cette discipline.

Les résultats de la qualification sont connus dans le courant du printemps. Si l'on n'est pas qualifié, on peut candidater à nouveau l'année suivante, en enrichissant entre-temps son dossier de recherche. La qualification donne le droit de candidater pendant 4 ans sur des postes de maître de conférences. Si l'on n'est pas recruté pendant ces quatre

années, on peut repasser la qualification. La deuxième qualification est pratiquement toujours accordée sans problème. Pour une troisième qualification, en revanche, le CNU regardera d'assez près l'avancement du dossier de recherche.

## **Les candidatures**

La deuxième étape est celle des candidatures sur les postes de maître de conférences. Les postes sont publiés sur le portail Galaxie. On peut se créer une alerte pour se tenir informé dès que les postes sont publiés. Il y a deux types de publication de postes : ce que l'on appelle la session synchronisée (postes publiés au printemps, élection en mai-juin et prise de fonctions en septembre), c'est encore la majorité des cas ; et, depuis 5 ans, on voit des postes publiés au fil de l'eau (cela est lié à la réforme des universités, avec le passage aux Compétences élargies, qui permettent aux universités de recruter au moment où elles le veulent) ; cela reste relativement rare. Les postes publiés sont liés à une ou plusieurs sections du CNU. Il faut savoir que l'on peut candidater sur tout poste, avec n'importe quelle qualification. Administrativement, rien ne s'y oppose ; mais, dans la pratique, le véritable sésame est la qualification dans la section correspondante.

Les postes comportent un profil d'enseignant et un profil de chercheur.

Il y a trois phases : inscription administrative, admissibilité, admission.

La première phase est purement formelle et administrative : il s'agit d'une candidature en ligne sur le site Galaxie. Il ne faut surtout pas s'y prendre au dernier moment : beaucoup attendent la veille au soir et, comme tous les candidats envoient leurs pièces administratives au même moment, cela fait bugger le serveur du site...

Le premier dossier n'est pas posté sur le site, mais directement envoyé à l'université, généralement sur papier (parfois en ligne) avant une date limite. Ce dossier est plutôt léger : il comporte un CV, le rapport de soutenance, quelques pièces administratives. On n'est pas autorisé à envoyer sa production scientifique. Ce dossier est examiné par un comité de sélection qui, pour chaque poste, est composé au moins de huit spécialistes de la discipline, pour moitié appartenant à l'université concernée,

pour moitié extérieurs à l'université. Pour le recrutement d'un maître de conférences, il sera composé pour moitié de professeurs des universités, pour moitié de maîtres de conférences.

Le comité retient un certain nombre de candidatures en fonction de critères qui lui semblent importants : le profil et la qualité de l'activité de recherche ; le profil et la qualité de l'activité d'enseignement. Jusqu'en 2000 environ, le profil d'enseignement était la chose la plus importante. Mais les choses changent, et l'activité de recherche est un critère de plus en plus déterminant, notamment à cause de l'importance croissante des laboratoires de recherche à l'intérieur des universités. D'autres critères peuvent entrer en ligne de compte, en particulier l'agrégation, qui sert souvent à écrémer. Par exemple, pour parler de mon propre cas, étant agrégé de grammaire, je n'ai pas été auditionné une seule fois pour les postes où l'agrégation d'histoire était implicitement exigée. À l'issue de cette deuxième phase, les candidats retenus sont déclarés admissibles.

## **L'admission**

Les candidats admissibles sont invités à envoyer un dossier plus complet au président du comité de sélection. Ce deuxième dossier est principalement constitué des travaux scientifiques, en particulier de la thèse, à laquelle le candidat est invité à joindre toutes les publications supplémentaires qu'il juge utile de faire connaître au comité de sélection (on aura soin d'omettre habilement celles dont la thématique serait trop éloignées du profil de recherche, afin de ne pas donner d'arguments négatifs). L'audition dure de 20 à 30 minutes et débute par une présentation par le candidat de son parcours.

Une solution consiste à parler de son profil d'enseignement (ce que l'on est capable d'enseigner, comment, pourquoi, ce que l'on a déjà enseigné...), à évoquer ensuite son profil de recherche (ses travaux passés) et à présenter finalement ses projets de recherche pour l'avenir. Dans les trois cas, il faut essayer de coller le plus possible au profil du poste. Il est bon, pour finir d'expliquer en quoi les projets de recherche que l'on a présentés s'inscriront dans les axes du laboratoire d'accueil (ce qui suppose de s'être un peu documenté sur l'unité en question). La deuxième

partie de l'audition consiste en une série de questions (le tout-venant). Il faut avoir de la répartie.

Des questions peuvent être posées sur les projets de recherche présentés, sur la façon dont on monterait un cours pour tel ou tel public... Il y a des questions très pratiques, notamment la fameuse question (qu'il faut avoir préparée) : « Est-ce que vous êtes prêt à vous installer sur place ? ». Si l'on candidate dans une université de province tout en habitant Paris, on se verra souvent poser la question. Il faut bien évidemment répondre positivement si l'on souhaite le poste. Répondre négativement peut être aussi une tactique si l'on ne souhaite pas être élu, mais juste faire circuler son dossier, faire connaître son profil et ses travaux : c'est une manière polie de faire comprendre que l'on n'est pas intéressé.

À l'issue de l'audition, le comité classe les candidats. Le premier a le poste. S'il le refuse (par exemple parce qu'il a été élu sur un autre poste qui a obtenu sa préférence) le poste passe au second sur la liste, mais c'est de plus en plus rare dans une conjoncture où les postes se raréfient

## **La validation de l'élection**

La dernière phase, importante, quoique l'on n'ait aucune prise sur elle, est la validation de l'élection par le conseil d'administration de l'université. C'est une étape nouvelle, liée à la réforme des universités : le conseil d'administration (dans la pratique, le président de l'université) peut casser le résultat du vote. Cela s'est vu quelquefois, mais c'est assez rare.

Enfin, une étape purement formelle (mais capitale) est la procédure de validation des vœux sur le portail Galaxie. Tout candidat classé sur un poste doit y prendre part. S'il a été classé sur plusieurs postes, il doit indiquer la hiérarchie de ses préférences. Il a environ une semaine pour le faire, à la fin du mois de juin. Si aucun vœu n'est saisi, le candidat est réputé démissionnaire.

Une fois l'élection validée, on est maître de conférences stagiaire pendant un an. On est titularisé au bout d'un an par le conseil d'administration de l'université. Il est très rare que le stagiaire ne soit pas titularisé.

Je tiens enfin à signaler qu'il existe des établissements qui échappent à ce type de recrutement. C'est le cas de l'EPHE, où il y a une procédure

de recrutement un peu particulière, beaucoup moins lourde, dans laquelle la qualification par le CNU n'est pas nécessaire.

## **La carrière de chercheur au CNRS**

### **Le dossier de candidature**

La thèse ouvre des postes de Chargé de recherche (CR), à la différence des postes de Directeur de recherche (DR) qui supposent un certain nombre d'années d'ancienneté au CNRS.

Le CNRS est réparti en sections disciplinaires (différentes de celles du CNU). Il y en a 41. Trois d'entre elles correspondent aux spécialités du LEM : section 32, Mondes anciens et médiévaux (toutes disciplines confondues, histoire, philosophie, archéologie, philologie) ; section 33, Mondes modernes et contemporains ; section 35, Sciences philosophiques et philologiques. Tous les ans, un certain nombre de postes sont attribués à chaque section, sans véritable profil : le jury est réputé souverain en la matière. Parfois, il répartit les postes de manière autoritaire : l'année dernière, en section 35, sur 7 postes, le jury a recruté 1 helléniste et 6 archéologues, au motif que l'archéologie est peu représentée dans les universités.

De la même manière que pour les postes de maître de conférences, on commence par une inscription en ligne, et l'administration du CNRS vérifie que le candidat a bien les titres requis. Ensuite, le candidat envoie un unique dossier, avec son CV, ses principales publications (limitées en nombre), le rapport de soutenance, un rapport sur les activités de recherche passées, un projet de recherche assez développé et — officiellement facultatif, mais, dans la pratique, fondamental — une lettre d'accueil et de recommandation émanant d'une ou plusieurs UMR du CNRS, disant que les travaux du candidat pourraient s'inscrire dans les axes du laboratoire (il s'agit de montrer qu'une institution est prête à vous intégrer).

### **La phase d'admissibilité et l'admission**

Dans la pratique, tous les candidats sont auditionnés. À l'issue de quoi, les jurys de chaque section décident de l'admissibilité de certains

candidats. Le jury réexamine alors les dossiers pour les classer. Sont déclarés admis ceux qui sont en haut de classement, en fonction du nombre de postes ouverts. Il arrive parfois que l'administration du CNRS décide de changer le classement décidé par le jury. C'est assez rare, mais cela s'est déjà vu.

L'administration du CNRS donne ensuite une affectation aux lauréats : c'est en effet l'administration centrale qui les affecte, tandis qu'à l'université, le candidat postule pour un poste précis. Théoriquement, le candidat est affecté dans l'une des UMR qui a émis une lettre d'accueil le concernant. Ce n'est pas une obligation, mais la politique actuelle est de demander au chercheur où il veut exercer (d'autant plus que les chercheurs ont un droit de mutation qu'ils peuvent faire valoir au bout de trois ans).

## **Que faire en attendant ?**

Pour devenir maître de conférences ou chargé de recherche au CNRS, il faut souvent s'y reprendre à plusieurs fois, car il est assez rare que l'on ait immédiatement un poste de maître de conférences dans l'année qui suit sa soutenance de thèse : les postes se raréfiant de plus en plus, l'attente est inévitable. Pendant ce temps, si l'on veut éviter le chômage ou l'enseignement secondaire, il y a plusieurs solutions, des postes qui peuvent servir de tremplin.

Il existe des contrats de recherche post-doctoraux, y compris en France. Ces postes sont liés au nouveau financement de la recherche qui se fait de plus en plus sur projets et non plus par institution. Cela peut être un tremplin vers le CNRS, puisque l'on montre que l'on peut s'insérer dans une activité de recherche.

Il existe aussi des postes d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) : ce sont des contrats d'un an, renouvelables une ou trois fois, selon la catégorie à laquelle on appartient. Si l'on n'est pas fonctionnaire, on peut en bénéficier deux ans au maximum. Si l'on est fonctionnaire en détachement, on a droit à quatre ans. Cela est lié à des raisons pragmatiques : si l'ATER, à la fin de son contrat, se retrouve au chômage, l'université doit lui payer des allocations de chômage calcu-

lées en fonction du temps passé dans l'établissement ; les universités ont donc tout intérêt à garder ces ATER le moins de temps possible (d'autant plus que, depuis le passage au Compétences élargies, l'université gère elle-même son budget, qui n'est pas extensible).

Les candidatures se font à partir du mois de février, et les postes offerts sont recensés sur le site de la «  
Gilde des doctorants ». Certaines universités lancent très précocement leurs appels à candidatures : traditionnellement, c'est l'Université de Toulouse-Le Mirail qui ouvre la campagne, avec une date limite de dépôt de dossier autour du 31 mars. Dans la plupart des autres établissements, les dates limites de candidature sont fixées aux alentours de la mi-mai.

Les postes d'ATER sont des postes d'enseignement-recherche, mais, dans la pratique, l'enseignement est primordial. Le service d'enseignement est de 192 h, ce qui correspond à celui d'un maître de conférences. Mais il existe aussi des postes à mi-temps, qui sont payés 70 % d'un temps plein (c'est une bonne solution si l'on a besoin de temps pour finir sa thèse).

On envoyait précédemment sa candidature directement à chaque université auprès de laquelle on souhaitait postuler ; maintenant, il faut passer par un serveur intitulé Altaïr et auquel on accède par l'intermédiaire du portail Galaxie. Au moment de la phase d'inscription, il convient de bien noter le numéro d'inscription, qui sera le même pour toutes les candidatures d'ATER et qui servira encore pour les autres candidatures que l'on fera par la suite. Il faut aussi conserver l'adresse mail à laquelle il est lié, car toutes les informations continueront d'arriver sur celle-ci (les doctorants inscrits à l'EPHE ont droit à une adresse @ephe.sorbonne.fr). Après s'être inscrit sur Galaxie on doit envoyer son dossier de candidature aux universités.

Obtenir un poste d'ATER permet de rester dans l'enseignement supérieur et d'y conserver une certaine visibilité. Dans certains cas, ce sont des postes qui correspondent à un poste vacant : l'université n'a pas eu le temps d'organiser le recrutement d'un maître de conférences et embauche un ATER pour un an afin de procéder au recrutement. S'il s'agit d'un départ en retraite, il peut être intéressant de se positionner ainsi, pour tenter d'obtenir la succession de la personne partie à la retraite en

candidatant de l'intérieur (quelqu'un qui s'est fait connaître et apprécier part toujours avec un avantage).

Une dernière solution, plus confidentielle mais tout à fait appréciable, est la Fondation Thiers, qui dépend de l'Institut de France. Elle distribue tous les ans 10 bourses d'un an et 5 pensions de 3 ans à des jeunes chercheurs en lettres et sciences humaines. Le pensionnaire ou le boursier doit être rattaché à un laboratoire du CNRS, ce qui fait de la Fondation Thiers un excellent tremplin vers la carrière de chercheur au CNRS.

Rapidement, je peux vous expliquer mon parcours : je suis ancien élève de l'École des Chartes, dont je suis sorti en 2004 titulaire d'une Agrégation de grammaire. J'ai été allocataire moniteur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, en latin. J'ai mis 4 ans pour terminer ma thèse de doctorat. Pour ma quatrième année, j'ai obtenu un demi-poste d'ATER à la Sorbonne. J'ai soutenu ma thèse en 2008. Puis l'École des chartes m'a proposé un poste d'ATER, dont j'ai bénéficié pendant un an à temps plein et qui a été ensuite été transformé en demi-poste d'ATER pendant 2 ans.

À la fin de ces trois années passées à l'École des chartes, j'avais épuisé mes 4 années de contrat d'ATER, sans avoir trouvé de poste de maître de conférences, essentiellement en raison d'un profil de recherche un peu particulier (je suis philologue) et à cause du faible nombre de postes offerts. J'ai donc candidaté à la Fondation Thiers qui m'a accordé une pension de 3 ans (j'étais de plus membre titulaire du LEM). Et c'est au moment où je commençais à m'orienter vers la carrière de chercheur au CNRS que j'ai obtenu, contre toute attente, un poste de maître de conférences à l'université d'Orléans en juin 2012, au bout de ma 4e campagne. Je suis donc maintenant membre d'un laboratoire de l'université d'Orléans, mais j'ai tenu à rester membre associé de l'Institut d'études augustiniennes et donc du LEM.

Les difficultés que rencontrent les docteurs lorsqu'ils cherchent un poste en lien avec leurs qualifications les amènent souvent au découragement. Mais il ne faut pas perdre espoir, surtout si l'on obtient, lors des premières campagnes de recrutement, des signes favorables, un classement flatteur par exemple : cela veut dire que la qualité du dossier du candidat est reconnue. Au bout d'un certain temps, son dossier finira par s'imposer. Mais il est certain qu'il faut du souffle et de la patience.